



Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Charente Maritime

Numéro d'apiculteur

17

Nombre de ruches déclarées :

Nombre de ruches supplémentaires:

COMMANDE DE TRAITEMENTS ANTI VARROA 2012

À retourner avant le 1er juin 2012

APIVAR (Amitraz)	Prix d'1 paquet de 10 lanières 12 €	Nombre de paquets de 10 lanières 2 lanières/ruche 1 lanière/ruchette X =	PRIX TOTAL
APISTAN (tau Fluvalinate)	Prix d'1 paquet de 10 lanières 12 €	Nombre de paquets de 10 lanières 2 lanières/ruche 1 lanière/ruchette X =	PRIX TOTAL
THYMOVAR (Thymol)	Prix d'1 paquet de 10 plaquettes 11 €	Nombre de paquets de 10 plaquettes 3 plaquettes /ruches X =	PRIX TOTAL
APIGUARD (Thymol)	Prix d'1 barquette 1,60 €	Nombre de barquettes 2 barquettes /ruches X =	PRIX TOTAL
APILIFE VAR (Thymol)	Prix d'1 sachet de 2 tablettes 1,70 €	Nombre de sachets 1 sachet et 1/2 /ruche X =	PRIX TOTAL
Nombre de ruches supplémentaires	0,30 € x	=	
Noter le nom de votre dépositaire :	<u>PRIX TOTAL</u>		

L'apiculteur s'engage à suivre le Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) du GDSA17 consultable sur le site du GDSA17

(<http://www.sanitaire-apicole17.org>)

signature

**Les médicaments seront disponibles le 21 juillet 2012 au lycée Georges Desclaude à Saintes
de 14 heures 30 à 17 heures 30**

puis chez votre dépositaire du 21 juillet au 31 Aout 2012

Attention : les médicaments ne seront plus disponibles à partir du 1er septembre 2012, et ceux qui n'auront pas été retirés ne seront pas remboursés.